

C'est aux citoyens dévoués et capables, à faire comprendre à tous combien il importe que l'Assemblée nouvelle soit digne de la France, qu'elle provoque l'extension des libertés publiques, qu'elle allège les charges de l'Etat et s'oppose aux dépenses excessives, qu'elle montre en face du pouvoir une noble indépendance, qu'elle ait toujours en vue la gloire et la prospérité du pays.

Traduit en français, le pathos du *Sicéle* veut dire que le Corps Législatif actuel est servile, prodigue et qu'il ne comprend rien à la gloire ni à la prospérité du pays. On n'est pas plus charmant, ni plus normand que ce bon M. de la Bédollière... Les électeurs n'ont qu'à suivre, comme un troupeau d'ouailles, sa cornemuse enrhumée; il les ramènera bel et bien aux beaux jours de 1848, époque de gloire, de prospérité, de bon accord et surtout d'économie.

Le CONSTITUTIONNEL reproduit, d'après le *Times*, quelques lignes dolentes sur la Grèce :

Les cabinets de l'Europe sont accoutumés à voir longtemps durer des difficultés comme celle du trône de Grèce resté vacant. Ils ont même pris de la laisser les complications se résoudre d'elles-mêmes, à la suite du temps, plutôt que de s'engager dans une voie politique qui, en arrangeant une petite difficulté, peut en faire naître deux ou trois grandes.

Conclusion du *Times* :

« Arrangez-vous comme vous pouvez. »

L'avis plaira aux Caussidière et aux Boichot d'Athènes; mais les hommes d'ordre, de paix, de travail, qu'en penseront-ils? Ils ne sont peut-être bien pas éloignés de regretter S. M. Othon I<sup>er</sup> qui pardonnait si facilement aux régicides.

Le JOURNAL DES DÉBATS s'occupe de la Pologne. On lui a adressé de Vienne les informations suivantes :

L'Empereur Alexandre a signé, il y a plus d'un mois, un acte d'amnistie dont le grand-duc Constantin est dépositaire et qui serait publié et exécuté aussitôt après la fin de l'insurrection; on assure que l'amnistie est générale et qu'un petit nombre de chefs de l'insurrection en sont seuls exceptés. On dit aussi que l'Empereur Alexandre a fait connaître son intention de persévérer envers son royaume de Pologne dans le système de concessions où il s'est engagé, de réformer l'administration, de développer les franchises municipales et l'instruction publique, d'introduire un commencement de liberté dans la presse, d'étendre le régime électoral et d'en assurer la sincérité, de garantir la libre profession des cultes. Dès lors, on se demande à Vienne comment on pourrait exiger en ce moment davantage de la cour de Saint-Petersbourg.

Qu'on résolve ainsi la question à Vienne c'est possible; mais à Varsovie on a d'autres exigences. Si blanc qu'il soit, le pain de la servitude est amer. Les Polonais en mangent depuis 80 ans. C'est trop, il faut en convenir.

J. REBOUX.

### Pologne.

Voici l'extrait d'une correspondance de Vilna :

« Une horrible boucherie a été commise par les Russes dans les domaines de M<sup>me</sup> Gorzka, près de Javril. Les Russes ayant entouré subitement le château et les bâtiments contigus, se jetèrent sur un groupe de soixante-dix jeunes gens, étudiants et ouvriers, sortis de Vilna avec l'intention de rejoindre les insurgés. Les Polonais se défendirent en désespérés con-

tre une force dix fois supérieure. Une cinquantaine de ces braves jeunes gens tombèrent sous les coups de leurs agresseurs, après avoir fait payer chèrement leur vie. Les autres furent désarmés. Les Cosaques assassinèrent ensuite deux demoiselles Gorski, et après avoir pillé le château, y mirent le feu. »

L'*Invalide Russe* publie des nouvelles de Lithuanie qui confirment les renseignements déjà donnés par les journaux polonais sur la gravité de la situation dans cette province. On lit dans cette feuille, en date du 3 avril :

« D'après les nouvelles de Vilna, en date du 2 avril, les tentatives révolutionnaires paraissent concentrées en ce moment dans le gouvernement de Kovna ou de nombreuses bandes d'insurgés commencent à paraître. Une de ces bandes bien armée se trouve dans le district de Pomewej, et l'autre dans les environs de Keidamj. Nos troupes éprouvent de grandes difficultés à les poursuivre. Les insurgés se cachent dans les vastes forêts de la contrée, et échappent sans cesse à l'atteinte de nos armes. »

Ces bandes se forment en se recrutant surtout parmi les jeunes gens qui sortent de la ville, obéissant à une sorte de pouvoir occulte et insaisissable. Les colporteurs, les ouvriers, les petits employés du gouvernement en fournissent les principaux éléments, au détriment du pays qui se trouve dans une situation pleine de dangers, et où toutes les occupations paisibles, source du bien-être et de prospérité, sont interrompues. Ces malheureux souffrent eux-mêmes dans les bois du froid et de la faim; mais il s'en trouve qui sont fanatisés jusqu'à la demence. Un bon nombre cependant ne fait que subir l'influence du terrorisme révolutionnaire et ne cède qu'à la violence morale. Le cœur se fend à la pensée de tant de forces inutilement sacrifiées à un but insensé. Combien de malheureux se sont vus à une perte certaine! Combien de familles se sont plongées elles-mêmes dans le deuil et le désespoir.

On lit dans le *Czas* :

« Le 30 mars, dans le district de Stopnica, les cosaques ont attaqué le convoi funèbre d'une jeune personne de 14 ans, au moment où il quittait le château pour se rendre au cimetière. »

« Les cosaques envahirent le château, furcèrent partout, mais ne pillèrent pas. » On attribue ce changement de conduite à la bastonnade qui vient d'être rétablie, parmi ces hordes sauvages qui en avaient été exemptes depuis la guerre de Crimée. »

L'*Invalide Russe* publie la dépêche suivante :

« Grodno, 3 avril. »

« Les débris de la bande qui a perdu 200 hommes dans sa rencontre avec les troupes impériales commandées par le colonel Zaitzow, ont passé la rivière de Bobr près du bourg d'Osovietz et se trouvent en ce moment dans la ville de Gonioudz. Deux colonnes de troupes de Sokolka et de Bialystok ont été envoyées à leur poursuite. Le lieutenant-général, M. Maniokine vient d'envoyer également une colonne contre la bande qui s'est montrée dans le district de Bialystok (gouvernement de Grodno). »

La même feuille nous apporte une nouvelle qui est de nature à montrer aux plus sceptiques l'importance du mouvement en Lithuanie et les craintes que l'état des esprits dans les anciennes provinces polonaises inspire au gouvernement russe: Le czar vient d'approuver un projet de son ministre de l'intérieur, M. Waloniew, qui prononce la confiscation de tous les biens, meubles et immeubles des person-

nes qui prendraient part à l'insurrection dans les gouvernements limitrophes du royaume de Pologne. L'*Invalide* contient les dispositions détaillées du règlement qui a pour objet la mise à exécution de cette mesure.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Marseille, 10 avril.

Cent vingt Grecs, ayant à leur tête le fils du général Kalergis, ont remis à l'ambassadeur de France, M. de Moustier, une Adresse dans laquelle ils expriment chaleureusement leur gratitude pour la France, leur libératrice et leur amie désintéressée, en ajoutant qu'ils n'espèrent sérieusement un meilleur avenir qu'avec le puissant concours de la France. L'ambassadeur a répondu que l'Empereur recevrait avec satisfaction ce témoignage précieux également honorable pour les deux nations.

Alexandrie, 9 avril.

En réponse aux paroles qui lui ont été adressées par le corps consulaire, S. M. le sultan a prononcé le discours suivant :

« J'éprouve une vive satisfaction en voyant réunis autour de moi les représentants des puissances amies ou alliées. Je suis venu en Egypte dans le but de donner au vice-roi une preuve nouvelle de ma bienveillance et de mon affection toute particulière, et de visiter à cette occasion cette partie importante de mon empire. Tous mes efforts tendent au développement du bonheur et du bien-être de toutes les classes de mes sujets, dans tout mon empire, et au raffermissement des liens qui nous unissent à l'Europe. Je suis convaincu que le vice-roi marche également dans cette voie et que, suivant les traces de son illustre aïeul, il saura conserver et perfectionner son œuvre. »

Londres, 9 avril.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre constate une diminution de 501,210 liv. st. dans la réserve des billets, de 177,820 liv. st. dans l'encaisse métallique, de 3,392,932 liv. st. dans le compte-courant du Trésor, de 1,590,152 liv. dans le portefeuille, et une augmentation de 1,637,742 liv. st. dans les comptes particuliers.

Londres, 10 avril.

« Nous sommes officiellement autorisés à déclarer que le Danemark n'a pas proposé, ni même eu l'intention de proposer les conditions mentionnées par le *Dagblad*. Nous pouvons ajouter que le Danemark n'a jamais songé à mettre en avant des conditions étrangères à la situation de la Grèce. Les vues exprimées par le *Dagblad* sont simplement celles du rédacteur de cette feuille, et elles sont désavouées par le gouvernement de Danemark. »

### CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

#### VILLE DE ROUBAIX

#### RÈGLEMENT POUR LA FOIRE.

Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Considérant que la prochaine ouverture de la Foire de cette ville nécessite des mesures de précaution afin d'éviter les accidents;

ARRÊTONS :

Emplacement des Marchés pendant la durée de la Foire.

Art. 1<sup>er</sup>. Les marchands bouchers, charcutiers, de légumes et de fruits, se tiendront dans la rue du Galon-d'Eau.

Art. 2. Ceux d'épiceries et fruits secs, de lingeries, d'étoffes et d'habillements, dans la rue Saint Georges.

Art. 3. Ceux de chaussures, de ferrailles, etc., de beurre, d'œufs et de volailles sur la place du Trichon.

Art. 4. La circulation est interdite aux

voitures de toute espèce sur la place de l'Église et dans la Grand-Rue, les Dimanches, Lundi et Mardi de la 1<sup>re</sup> semaine de la Foire et le Dimanche suivant.

La même défense est faite aux personnes circulant à cheval.

Art. 5. Aucun marchand ou teneur de jeux, spectacles, etc., ne pourra s'établir sur la voie publique, en quelque lieu que ce soit, sans avoir présenté ou déposé ses papiers au Bureau de Police et avoir obtenu une autorisation qui lui indiquera le lieu où il pourra établir ses marchandises ou exhiber son spectacle. Le marchand ainsi autorisé sera tenu d'occuper le lieu indiqué.

Art. 6. Il est interdit de fumer dans les cirques, salles de spectacle, loges de saltimbanques et de jeux de toute espèce, ainsi que dans les allées du champ de Foire et autour des baraques.

Defense est également faite à tout marchand ayant loge ou baraque sur la Foire, de faire du feu dans lesdites loges ou baraques, et d'y coucher pendant la nuit.

Art. 7. Il est interdit à tous marchands, donneurs de spectacles et autres personnes établies sur le champ de Foire, de jeter ou déposer sur la voie publique aucune chose qui puisse gêner la circulation ou nuire à autrui par des exhalaisons insalubres.

Il est également défendu à toutes personnes d'uriner ou déposer des ordures contre les baraques, les édifices publics et les maisons des particuliers.

Art. 8. Les jeux de hasard de toute espèce seront sévèrement interdits.

Art. 9. Les parades, bruits d'instruments ou autres, en dehors des baraques de saltimbanques, salles de spectacles et de jeux, cirques, etc., ne pourront avoir lieu pendant les heures d'office sur la place Saint-Martin, ni le soir après dix heures et demie.

Art. 10. Tous lesdits jeux et spectacles, ainsi que les boutiques des marchands forains devront être fermes, au plus tard, à onze heures du soir.

Art. 11. M. le Commissaire Central de Police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 9 avril 1863.

ERNOULT-BAYART.

On assure qu'il est question d'accorder aux maires qui, après avoir exercé leurs fonctions pendant de longues années, se retireraient par raison d'âge, le titre de maire honoraire, comme on vient de le faire pour les préfets et sous-préfets.

On sait qu'une disposition additionnelle relative au droit de timbre sur les titres de rente et autres effets publics étrangers doit être insérée dans la loi de finances de 1864. Voici le texte de cette disposition, communiquée au Corps législatif dans sa séance du 30 mars :

« A dater du 1<sup>er</sup> janvier 1864, sont soumis à un droit de timbre de 0 fr. 50 par 100 fr. ou fraction de 100 fr. du montant de leur valeur nominale, les titres de rente, emprunts et autres effets publics des gouvernements étrangers, quelle qu'ait été l'époque de leur création. »

« La valeur des monnaies étrangères en monnaie française sera fixée annuellement par un décret. »

« Aucune transmission des titres énoncés en l'article précédent ne peut avoir lieu avant que ces titres aient acquitté le droit de timbre. »

« En cas de contravention, le propriétaire du titre et l'agent de change, ou tout autre officier public qui aura concouru à sa transmission seront passibles chacun d'une amende de 10 0/0 de la valeur nominale de ce titre. »

« L'acquiescement du droit de timbre établi par la présente loi sera constaté, soit au moyen du visa pour timbre, soit par l'apposition sur les titres de timbres

mobiles que l'administration de l'enregistrement est autorisée à vendre. »

« Un règlement d'administration publique déterminera la forme et les conditions d'emploi des timbres mobiles créés par le paragraphe précédent. »

« Sont applicables à ces timbres, les dispositions de l'article 21 de la loi du 11 juin 1859. »

« Sont considérés comme non timbrés les titres sur lesquels le timbre mobile aurait été apposé sans l'accomplissement des conditions prescrites par le règlement d'administration publique, ou sur lesquels aurait été apposé un timbre ayant déjà servi. »

On lit dans le *Propagateur* :

« On ne peut se faire une idée de la multitude de déclarations qui arrivent depuis quelques jours de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande, pour exposer des instruments aratoires, des mécaniques, etc., au concours international. Les allées de l'Esplanade seront encombrées. De leur côté, nos mécaniciens tiennent à honneur de se maintenir à la hauteur de leur réputation. Ainsi, nous pourrions en citer un qui n'exposera pas moins de 28 à 30 machines, batteuses, hachepaille, semoirs, etc. »

C'est le 17 mai prochain qu'aura lieu la première des quatre éclipses de l'année 1863. Elle sera partielle et visible à Paris. L'éclipse commencera à 2 heures 58 minutes du soir. Son milieu sera à cinq heures 10 minutes, sa fin à sept heures 22 minutes, sa grandeur sera de 86/100<sup>es</sup> du soleil. Elle sera visible dans une grande partie de l'Europe, en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, en Russie, en Sibirie et dans l'Amérique du Nord.

Le cirque Loyal sera éclairé, dès demain, au moyen des appareils photographiques. Les modifications suivantes ont été apportées au service d'omnibus de Roubaix à Tourcoing, dirigé par le sieur Baest-Honoré :

Les départs de Roubaix ont lieu chez M. Henri Jeu, place de la Mairie.

Les départs de Tourcoing, sur la place de la Mairie, près des cafés du *Cygne* et de la *Bourse*.

Départs de Roubaix.

Matin. 7 1/2 h. — 9 1/2 h. — 11 3/4 h.

Soir. 2 1/2 h. — 4 1/2 h. — 6 1/2 h.

Départs de Tourcoing.

Matin. 8 1/2 h. — 10 1/2 h. — 12 1/2 h.

Soir. 3 1/2 h. — 5 1/2 h. — 7 1/2 h.

Le prix des places est de 25 centimes.

### GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Offert par la société de la Grande-Harmonie de Roubaix à ses membres honoraires, Avec le concours de

M<sup>me</sup> de Hennezel;

MM. J. Lefebvre, ténor-solo de la Société royale des chœurs de Gand;

Edmond Brun;

Newman, premier basson-solo de la musique des guides de S. M. le roi des Belges;

Lebaqz, petite clarinette-solo de la Grande-Harmonie de Roubaix.

Le piano sera tenu par M. Victor Delannoy.

Ce concert aura lieu dimanche 12 avril 1863, à 7 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

#### PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture du *Val d'Andorre*, (Halévy).

2. Duo des *Noces de Jeannette*, chanté par M<sup>me</sup> de Hennezel et M. Edmond Brun, (Victor Massé).

3. Air de *Dom Sébastien*, chanté par M. J. Lefebvre, (Donizetti).

4. Fantaisie pour basson, jouée par M. Newman, (Berr).

paroles! s'écria Cyrille avec ravissement, et il tomba à ses genoux.

— Non, dit-elle avec douceur, pas ainsi, pas ainsi!

— Au contraire, répliqua-t-il, précisément ainsi, rien qu'ainsi, toujours ainsi!

— Alors ma conviction chancelle, parce que mon désir ne peut la soutenir plus longtemps.

Cyrille se releva et dit avec autant de douceur qu'elle-même : « S'il m'était permis, M<sup>me</sup> la marquise, de vous adresser quelques questions... »

— Non, interrompit-elle. Que voudriez-vous savoir? Ne suffit-il pas de ce que je vous ai dit sincèrement et franchement?

— Sincèrement et franchement? répéta Cyrille; une femme parle-t-elle jamais ainsi? Pourquoi craignez-vous mes questions, si vous ne craignez pas de me dire la vérité?

— Eh bien! questionnez-moi, dit Berthe.

Mais, au lieu de le faire, Cyrille retomba, muet, à ses genoux.

« Vous me martyrisez, » reprit-elle d'une voix que l'émotion étouffait; et elle voulut se lever. Mais il la retint et dit avec résolution :

« Que cette attitude ne vous effraie pas M<sup>me</sup> la marquise! Je ne suis point à vos pieds pour solliciter votre amour; je m'agenouille devant vous parce que c'est la manière vraie d'exprimer mon... adoration; que cela ne vous trouble point; continuez de suivre votre voie; pensez à moi comme à un mortel dont le dévouement ne connaît pas de bornes, et, à toute heure de ma vie, disposez de moi en conséquence. Je commençai par avoir compassion de vous. — Souriez, madame! — Oui le mortel, le cœur navré, avait com-

passion de l'ange; plus tard, je finis par reconnaître que ce n'était plus de la pitié, mais de l'adoration; que ce n'est pas une martyre que j'ai devant les yeux, mais une femme forte comme une sainte... »

— Ne blasphémez pas! interrompit Berthe avec épouvante.

— Se sacrifiant avec fermeté et résignation, pure jusqu'au fond du cœur, quel de plus sublime? Malheur à vous, Berthe, si jamais vous déposiez cette couronne, et malheur à moi! J'ai foi en vous, j'espère en vous, car... je t'aime, Berthe, mais comme on aime le salut de son âme.

Cette déclaration d'amour, si l'on peut qualifier ainsi ce langage sennéchal, fit pâlir Berthe. Elle demeura froide et immobile, ne donnant d'autre signe de vie qu'un léger tremblement des mains et des lèvres. Cyrille la considéra quelque temps en silence et essaya de lui prendre les mains. Mais elle les retira vivement et s'écria :

« Oh! laissez-moi, et surtout ne m'aimez point! Car je ne veux pas vous aimer, ni vous, ni personne! L'amour fait souffrir. »

— Dieu le sait! l'amour fait souffrir, répéta Cyrille. Eh bien! ne m'aimez pas, mais alors... n'en aimez pas un autre! n'aimez personne, Berthe!

— Oh! non, personne! dit-elle épuisée. Assise sur le sofa, elle rejeta la tête en arrière et l'appuya contre la muraille nue et froide, car une défaillance gagnait lentement son cœur. Cyrille se releva d'un bond, gissa la main entre le mur et la tête de Berthe et considéra avec un mélange d'ardent amour et d'amère tristesse cette pauvre jeune tête qui avait été portée avec tant de calme à travers la froide aurore de la vie, et qui se penchait main-

tenant sous le premier orage. Berthe avait les yeux fermés, et sa chevelure couvrait le bras de Cyrille. « L'amour fait souffrir! dit-il à demi-voix. C'est un blasphème, s'empressa-t-il d'ajouter; auprès d'elle est le bonheur! » Il se pencha vivement pour mettre un baiser sur le front de la marquise; mais, effrayé par son mouvement brusque, elle frissonna, rappela ses esprits et dit avec tristesse :

« Oh! laissez-moi, ne me parlez pas ainsi, pas en ces termes, pas sur ce ton! Vous voyez bien que je ne puis supporter des émotions pareilles. » Elle changea de couleur et son visage devint gracieux par l'expression de timidité douce, presque tendre, qui, à son insu, remplaça son sérieux habituel.

Cyrille la considéra avec un ravissement indicible. Oh! elle m'aime! elle m'aime! disait son cœur palpitant. Et, sans égard pour l'humble prière de la jeune femme, il dit, avec la barbarie d'un amour égoïste : « Nous nous séparons, Berthe; peut-être ne nous reverrons-nous jamais! donnez-moi votre main... comme adieu... »

Elle pencha la tête pour cacher ses larmes, et elle lui tendit lentement et timidement une main que n'avait jamais pressée celle d'aucun homme. Cyrille posa son autre main sur celle de Berthe, comme s'il voulait la préserver et la garder éternellement comme un joyau. Mais la petite main trembla entre les siennes, comme un oiseau craintif qui vient d'être pris.

« Nous ne nous reverrons pas, dit-il à voix basse et le cœur oppressé; un baiser, Berthe! »

Mais elle dégagea vivement sa main, écarta les cheveux qui tombaient sur son front, refoula ses larmes et répondit avec

fermeté : « Assez, comte! Je ne vous comprends plus; j'ignore si vous vous comprenez vous-même; mais, ce que je sais bien, c'est que vous ne me comprenez pas — au moins en ce moment. Peut-être est-ce ma faute. Mais rappelez-vous les paroles que vous m'adressiez tout à l'heure; rappelez-vous quelle femme vous avez reconnue en moi jusqu'à présent; c'est bien cette femme-là que je suis, et j'espère que Dieu m'accordera la grâce de rester toujours la même. Je pleurais, j'étais saisie de tristesse et d'angoisse, parce que vos paroles portaient dans mon âme je ne sais quel chagrin cuisant et inconnu; et c'est fort mal à vous d'avoir voulu m'attendrir plus encore que je ne l'étais déjà sans raison. »

— Il se peut que j'aie tort. Pardon! dit humblement Cyrille, redevenu maître de lui-même.

Berthe sentit instinctivement que cette humilité le rendait bien plus dangereux; elle répondit avec précipitation :

« Je vous pardonne de tout mon cœur. Adieu, comte! »

— Il n'y a pas une demi-heure que je suis auprès de vous; une ennuyeuse visite m'a fait perdre cette après-midi notre délicieuse leçon, et vous me congédiez!

— Oui, car nous retomberions peut-être dans un certain ton mélancolique qui ne nous convient ni à l'un ni à l'autre, dit Berthe avec un calme affecté.

— La mélancolie ne me quittera plus jamais; pourquoi lui refusez-vous la moindre place, le moindre mot dans notre entretien?

— O Ciel! s'écria Berthe les mains jointes, si tous les hommes savent nous torturer ainsi, c'est une malédiction de les rencontrer. »

Elle se dirigea vers la porte; mais Cyrille se précipita dans son chemin et étendit les bras pour lui former le passage. Elle recula.

« Grâce! s'écria-t-il en tombant à genoux. Ne m'accablés pas de votre colère; je ne mérite pas ce traitement. L'amour triomphe de ma force, mon cœur s'épanche malgré moi... c'est comme si la vie m'échappait... Pourquoi donc cela vous effraie-t-elle, puisque vous êtes ferme et froide comme une statue de marbre? — Il demande pourquoi! » s'écria la pauvre Berthe, se tordant les mains.

Cyrille se releva, raide comme l'éclair, la pressa contre sa poitrine avec passion, avec desespoir, et murmura :

« Adieu! adieu! mon ange à jamais chéri, adieu! » Puis il lui appliqua sur les joues deux baisers brûlants et disparut.

Saisie à la fois de terreur et de ravissement, Berthe resta comme enracinée à sa place, une main sur son cœur, et l'autre sur son front. L'air lui paraissait embaumé des parfums de la rose, la terre métamorphosée en un nuage d'or sur lequel elle flottait, et le ciel en un soleil ardent qui lui communiquait sa chaleur.

« Cyrille! » s'écria-t-elle tout à coup en étendant les bras; mais ils retombèrent inertes. Son extase fit place à l'horrible réalité. Brisée, anéantie, comme un prisonnier qui revoit les murs de sa prison oubliés un instant au délicieux contact du grand air, Berthe rentra sous le joug de sa position terrible, en adressant au Ciel cette humble supplication : « Enseignez-moi l'oubli, mon divin maître!... »

Mais il était trop tard : elle n'oublia plus.

M<sup>me</sup> LA COMTESSE HAHN-HAHN.

(La suite au prochain numéro.)